



DISTINCTIONS RÉGIONALES-IMMIGRATION 2020

Critères d'admissibilité pour les catégories individuelles :

Prix excellence sportive

Prix art et culture

Prix engagement social ou professionnel

Prix entrepreneuriat

- Candidature en tant qu'individu
- Les candidat(e)s doivent être issus des communautés immigrantes et résident dans une de 7 MRC de l'Estrie
- Les candidat(e)s doivent détenir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent
- Un individu peut envoyer sa candidature dans une seule catégorie
- Les prix ne sont pas ouverts à une personne qui occupe un post politique élu dans la période du 1 août 2019 au 3 avril 2020.
- La candidate ou le candidat ne doit pas faire partie du jury ni du comité organisateur de Distinctions Régionales- Immigration 2020.
- Le formulaire de candidature sera disponible du 20 novembre à 9h00, jusqu'au 18 décembre 2019 à 23h59. Aucune candidature ne sera acceptée après cette période.